Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20260605-2026_68-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CARADEC

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin, à douze heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué *(convocations expédiées le 28/05/2026)* s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent NEVO, Maire. *Affichage porte de la Mairie le 28/05/2026*

Présents : MM. NEVO Laurent – VIDCOQ Marc - NOGUES Loïc – LE COUEDIC Karine - LE VERGE Stéphane – MARTIN Graziella – BOSCHER Pierre - JONES Dominique - GUILLAUME François

Absents excusés :
THOME Valérie donné procuration à NOGUES Loic
OLLITRAULT Michelle donné procuration à LE VERGE Stéphane
HUDO Claudie a donné procuration à NEVO Laurent
GAUTHIER Tanguy a donné procuration à BOSCHER Pierre
LE CLEZIO Armelle a donné procuration à MARTIN Graziella
MARTINEZ Lucas a donné procuration à VIDCOQ Marc

Secrétaire de séance : M. Loic NOGUES

2026-68

Objet : Elections sénatoriales 2026 au scrutin majoritaire

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu la circulaire du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux, de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et des deux membres les plus jeunes présents, il s'agit de M. VIDCOQ Marc, Mme JONES Dominique, M. GUILLAUME François et M. BOSCHER Pierre. La présidence du bureau est assurée par M. NEVO Laurent, Maire.

b) Élection de 3 délégués et 3 suppléants

Une seule liste déposée LISTE « Saint-Caradec élections sénatoriales Côtes d'Armor »,

Après enregistrement de la liste de candidatures, il est procédé au vote.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20260605-2026_68-DE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Sont élus, par 15 voix

Liste « Saint-Caradec sénatoriales Côtes d'Armor »

1 - Délégué : Laurent NEVO
Masculin, domicilié 1 Saint-Joret en ST CARADEC (22600) né le 27/08/1967 à LOUDEAC (22)

2 -Déléguée : Valérie THOME
Féminin, domiciliée 4 Rue du Pré du Doué en ST CARADEC (22600) née le 28/03/1973 à PONTIVY (56)

3- Délégué : Marc VIDCOQ
Masculin, domicilié 4 Keropert en ST CARADEC (22600) né le 28/02/1958 à LE HAVRE (76)

4. Suppléante Michelle OLLITRAULT
Féminin, domiciliée 4 Impasse Jacques Cartier en ST CARADEC (22600) née le 31/01/1953 à HENON (22)

5.Suppléant Loïc NOGUES
Masculin, domicilié 4 Redeven en ST CARADEC (22600) né le 30/06/1969 à LOUDEAC (22)

6.Suppléante Karine LE COUEDIC
Féminin, domiciliée 33 Rue de la Gare en ST CARADEC (22600) née le 16/08/1971 à RENNES (35)

FAIT ET DELIBERE A ST CARADEC, LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Laurent NEVO